

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA - Cohésion territoriale et appui aux  
communes – Mobilités durables

**CESSION D'UN MINIBUS A GRAND COGNAC**

N° 2025 - D - 241

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Considérant, l'absence de Monsieur Xavier BONNEFONT, les délégations et subdélégations sont exercées par Monsieur Michel ANDRIEUX, en sa qualité de 1<sup>er</sup> vice-président,

Considérant le prêt d'un minibus à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac depuis 2021,

Considérant que le véhicule n'a pas d'utilité pour le réseau möbius.

**DECIDE**

**Article 1 - Est approuvée, la vente du véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :**

Marque Type	Immatricula-tion	Mise en cir-culation	Numéro in-ventaire	Date d'acquisi-tion	Valeur d'achat	Amortissements pratiqués	VNC	Prix d'achat
Renault Master	9398 VN 16	2008	TRANS2009 REPR016	17/06/2008	65 419,62 €	65 419,62 €	0 €	1 000 €

La Communauté d'Agglomération de Grand Cognac située 6 rue de Valdepeñas 16100 Cognac se porte acquéreur de ce véhicule au prix total de 1 000 €.

**Article 2 – Monsieur le Directeur Général Des Services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.**

Angoulême, le **11 AOUT 2025**

Pour le président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Michel ANDRIEUX

Reçu en Préfecture  
Le : **11 AOUT 2025**  
Affiché ou notifié  
Le : **11 AOUT 2025**